

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DPE 47/DGRI 31** Convention pour subvention avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques, relative au programme « eau potable et assainissement » au Laos.

**Mme Anne LE STRAT et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), pour l'attribution d'une subvention relative à son programme eau potable et assainissement dans les petites villes du Laos ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission et par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 99.092 euros est attribuée à l'association GRET (n°SIMPA 19892, n° tiers ASTRE X07807) pour son programme eau potable et assainissement dans les petites villes du Laos.

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2012.